GROUPE SOMDIAA
PLAN DE VIGILANCE.

2019

SOMDIAA

LE GROUPE SOMDIAA 3

METHODOLOGIE 7

CARTOGRAPHIE DES RISQUES 9

PROCEDURES D'EVALUATION 11

ALERTES & SIGNALEMENTS 13

ATTENUATION DES RISQUES 14

DISPOSITIF DE SUIVI 17

GROUPE SOMDIAA

Déclaration de mission

La Société d'Organisation, de Management et de Développement des Industries Alimentaires et Agricoles (SOMDIAA) est un acteur majeur de l'industrie agro-alimentaire en Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest et dans l'océan Indien.

Les filiales du Groupe SOMDIAA, toutes orientées vers une industrie de transformation des matières premières, produisent et commercialisent l'ensemble de leurs produits (**sucre, farine, alimentation animale et œufs**) sur leurs marchés nationaux, en s'appuyant sur des ressources locales.

La SOMDIAA contribue ainsi directement au développement agricole et industriel, à l'essor du tissu économique et à la sécurité alimentaire des pays dans lesquels elle est implantée.

Chiffres clés 2019

Chiffre d'affaires consolidé : 509 030 K€	10 651 Collaborateurs	15 filiales implantées dans 7 pays d'Afrique et en France
358 838 T de sucre produites	305 833 T de farine produites	42,57 M d'œufs produits
69 631 T d'alimentation animale produites	3,9 M T de cannes transformées	383 417 T de blé mises en mouture

FILIÈRE SUCRE

Les 8 usines de production sucrière du Groupe maîtrisent l'ensemble de la chaîne de production, transformation et valorisation de la canne à sucre en produits finis, jusqu'à leur commercialisation auprès des utilisateurs et consommateurs finaux.

FILIÈRE FARINE

Les 5 minoteries de SOMDIAA transforment le blé en farine qu'elles adaptent spécifiquement aux besoins de ses clients : artisans, industriels ou ménages.

FILIÈRE ALIMENTATION ANIMALE

Une partie des coproduits de la filière farine du Groupe est destinée à la production d'alimentation animale, de manière à valoriser l'ensemble des matières premières issues du processus de transformation du blé en farine.

FILIÈRE ÉLEVAGE

La SMAG, leader de l'élevage au Gabon, produit des œufs et des poussins d'un jour pour le marché gabonais. Elle partage également son savoir-faire avec les éleveurs gabonais pour contribuer à la structuration des filières avicoles nationales.

Implantations géographiques et effectifs moyens

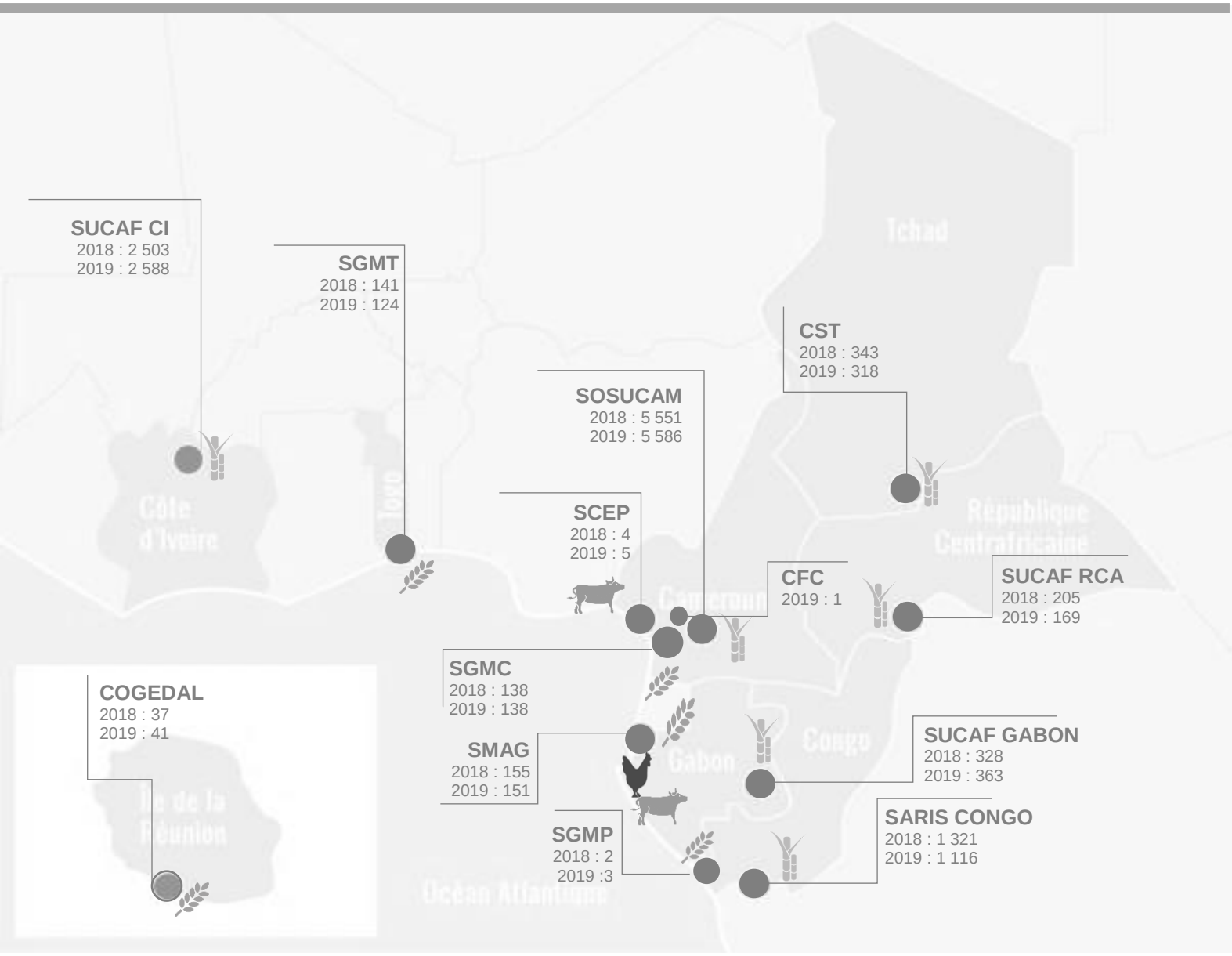

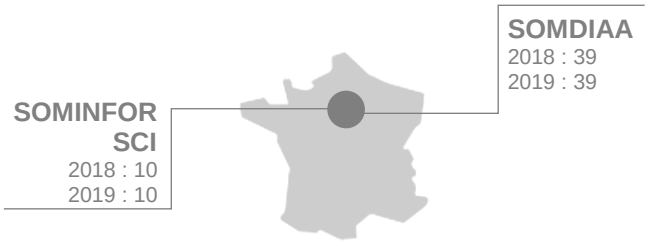

Méthodologie

Le présent plan de vigilance vise à rendre compte des actions menées au sein du Groupe SOMDIAA vis-à-vis des thématiques du devoir de vigilance en tenant compte de son contexte d'intervention : Droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes et environnement.

En moyenne annuelle, les effectifs du Groupe, incluant les travailleurs permanents, expatriés et saisonniers s'élèvent à 10 651 personnes, ce qui de fait, fait entrer le Groupe SOMDIAA dans le périmètre de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017.

Le tableau ci-après présente la répartition des effectifs sur les deux derniers exercices financiers auprès de chaque société du Groupe, ainsi que leur localisation géographique.

Dès 2017, le Groupe SOMDIAA a sensibilisé ses filiales sur les évolutions du contexte réglementaire français ainsi que sur le contenu des éléments constitutifs du plan de vigilance.

Au sein du Siège de la SOMDIAA et de manière à se rapprocher au plus près des exigences réglementaires, un certain nombre d'outils et de procédures ont été élaborés, puis ont fait l'objet de diffusions officielles et d'un déploiement sur le terrain par les équipes en charge des actions de responsabilité sociétale.

Un certain nombre de rencontres ont permis de présenter le dispositif de vigilance aux équipes concernées, dont notamment :

- Le séminaire RSE – Directions Générales du Groupe tenu au Maroc du 17 au 20 octobre 2017 ;
- L'atelier Compliance à destination des équipes RH et RSE du Groupe tenu en Côte d'Ivoire du 20 au 21 septembre 2018 ;
- Les séminaires RH et RSE tenus du 17 au 20 septembre 2019 en République du Congo.

Ces moments de partage et de renforcement des capacités des équipes ont permis la présentation des dispositifs, la validation des mises à jour de certains outils et procédures, ainsi que des retours d'expérience terrain vis-à-vis de la mise en œuvre des différents éléments constitutifs des plans de vigilance des filiales.

Ces plans font l'objet d'une co-construction avec les parties prenantes au niveau de chaque filiale. En effet, la méthodologie retenue par le Groupe se veut inclusive. Les directions techniques de chaque filiale, ainsi que les instances représentatives du personnel ainsi que des échantillons des travailleurs et travailleurs sous-traitants sont consultés lors de l'élaboration de la cartographie des risques et sont associées aux différentes séances de présentation des procédures rentrant dans le cadre du devoir de vigilance.

Le présent plan de vigilance, document évolutif, est structuré conformément aux exigences de l'article 1er de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre et comporte donc les parties suivantes :

- Cartographie des risques
- Procédures d'évaluation
- Alertes et signalements
- Atténuation des risques
- Dispositif de suivi.

Le présent plan de vigilance est construit dans une logique d'amélioration continue. Conscient des risques générés par les activités de ses filiales, le Groupe SOMDIAA s'efforce, dans des contextes pluriels et parfois difficiles, d'assurer son devoir de vigilance en vue de réduire les externalités négatives vis-à-vis de son environnement.

Cartographie des risques

La cartographie des risques liée au devoir de vigilance a été élaborée selon une méthodologie arrêtée au siège du Groupe SOMDIAA dès octobre 2017. Sur chacune des thématiques entrant dans le périmètre de la loi, chaque filiale a dû identifier, tout en intégrant ses sous-traitants de rang 1, ses risques en prenant en compte les critères de probabilité et de sévérité, permettant ainsi une hiérarchisation de ces risques selon leur niveau d'importance.

Chaque année, les filiales sont appelées à mettre à jour leur cartographie des risques en fonction des événements de la période précédente et des résultats obtenus par les actions d'atténuation mises en œuvre.

La trame de cartographie retenue présente en abscisse la probabilité de survenance d'un risque. Cinq niveaux ont été définis : rare, peu probable, possible, probable et quasi certain.

Elle présente en ordonnée la sévérité du risque, également dissocié en cinq niveaux : non significatif, mineur, modéré, majeur et très significatif.

De manière à encadrer les travaux selon une base homogène d'une filiale à l'autre, des indications de seuils ont été transmises aux filiales du Groupe SOMDIAA.

Le positionnement des critères de probabilité et de sévérité permet d'établir un niveau de risque dissocié selon quatre catégories : risque faible, risque moyen, risque fort et risque extrême. Les risques peuvent ainsi être hiérarchisés et les actions de réduction priorisées.

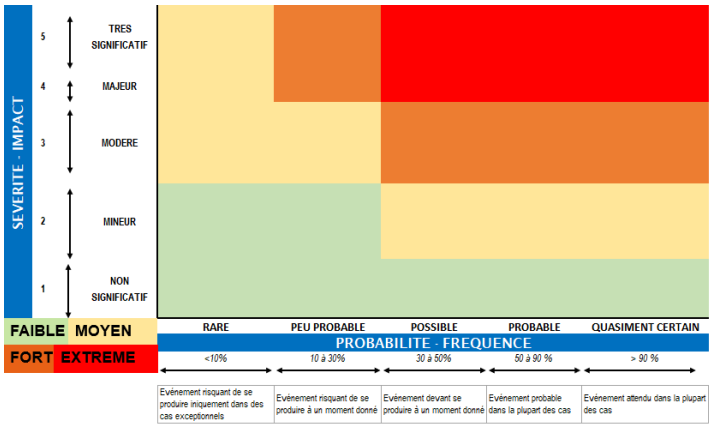

Trame type cartographie des risques Vigilance

En parallèle de cet outil, une matrice vient compléter l'analyse des risques en faisant état de la thématique, de la description théorique du risque, du risque spécifique identifié, de la typologie des personnes impactées, intègre les éléments de probabilité, sévérité ainsi que le niveau de risque puis précise les mesures d'atténuation, de prévention ou de réparation à mettre en œuvre, et désigne un responsable pour son exécution, un autre pour le suivi de la mise en œuvre des actions convenues.

De par la nature différente des activités des filiales du Groupe, de leur recours ou pas à une main d'œuvre via des sociétés de sous-traitance et de leur contexte géographique, l'exercice de consolidation des cartographies des risques des filiales doit prendre en compte ces contextes différenciés.

Ainsi pour 2019, le présent plan présente les risques identifiés sur les thématiques du périmètre de la loi en intégrant les spécificités des différentes filières du Groupe.

	Thématiques	Analyse des risques	Périmètre
Conformité	Respect de la réglementation française	Respect des réglementations internationales applicables, notamment vis-à-vis du devoir de vigilance et de la lutte contre la corruption.	Groupe
Santé et Sécurité	Sécurité	Mise à disposition et renouvellement des équipements de protection individuelle et collectifs adéquats pour l'ensemble des travailleurs.	Groupe
	Sécurité (Sous-traitants)	Vérification de la mise à disposition des équipements de protection individuelle adéquats pour l'ensemble des travailleurs	
	Sécurité	Respect des consignes de sécurité, notamment vis-à-vis du port des équipements de protection individuelle et collective.	
	Santé	Mise à disposition et renouvellement des trousses de premiers secours sur l'ensemble des chantiers en plantation.	Filière sucre
Environnement	Agriculture raisonnée	Risque lié à la durabilité des sols	Filière sucre
	Biodiversité	Risque lié à la sauvegarde de la faune et de la flore	Filière sucre / maïs
	Utilisation durable de la ressource hydrique et traitement des eaux usées	Risque lié au raisonnement des consommations	Groupe
		Risque lié à la pollution de l'eau par les effluents	Filière sucre
	Gestion de nos déchets et écoconception	Risque lié au stockage, traitement, enlèvement et gestion des déchets	Groupe
	Consommation d'énergies et changements climatiques	Risque lié à l'efficacité de la production énergétique	Filière sucre
Droits Humains et libertés fondamentales	Organisation du dialogue social	Risque lié à la prise en compte des attentes des travailleurs	Groupe
	Dialogue social (Sous-traitants)	Risque lié à l'absence d'instance de représentation du personnel chez les entreprises sous-traitantes de rang 1	
	Durée du temps de travail (Sous-traitants)	Risque lié au non-respect de la réglementation applicable en termes de durée du temps de travail (heures supplémentaires et repos hebdomadaires) chez les entreprises sous-traitantes de rang 1	
	Conformité sociale (Sous-traitants)	Risque d'absence de régularisation des sociétés sous-traitantes vis-à-vis de l'enregistrement de tous leurs travailleurs auprès des organismes sociaux	
	Salaire et avantage sociaux (Sous-traitants)	Risque de prélèvements ou de déductions illégales sur les bulletins de paye des sociétés sous-traitantes	
	Patrimoine culturel	Risque de profanation des lieux à haute valeur culturelle ou patrimoniale par les travailleurs ou travailleurs des sociétés sous-traitantes	Filière sucre
	Harcèlement	Risque de harcèlement moral ou physique dans les rapports entre travailleurs ou travailleurs des sociétés sous-traitantes	Groupe

Procédures

De manière à réduire les incidences des risques identifiés au travers de la cartographie, mais également vis-à-vis des différentes alertes et signalements sur lesquels les équipes peuvent être saisis, le Groupe SOMDIAA a mis en place, fin 2015, une procédure visant à s'assurer de la conformité sociale, du respect de la réglementation, des droits humains, de la santé et sécurité des entreprises sous-traitantes avec qui une relation commerciale est établie.

Ainsi, la **Procédure d'Evaluation et de Contrôle des Activités Externalisées (PECAE)**, mise en place dans chacune des filiales du Groupe vise à assurer leur devoir de vigilance vis-à-vis des sociétés sous-traitantes, notamment celles qui mettent à disposition du personnel sur les sites industriels du Groupe.

La PECAE trouve son socle dans la Politique de Développement Durable du Groupe SOMDIAA (2013) qui engage le groupe au titre sociétal à « *accompagner les partenaires, fournisseurs et sous-traitants dans une démarche de progrès ».*

Cette politique, élaborée sur la base d'un travail mené en collaboration avec les équipes sur le terrain, a été retranscrite dans une matrice de matérialité définissant les thèmes sur lesquels le Groupe devait porter une attention particulière.

Ainsi, chaque société sous-traitante souhaitant entrer en relation avec une filiale du Groupe est appelée à signer une Charte de bonne conduite du prestataire. La Charte prévoit un engagement des prestataires à *respecter les lois, règlements et politiques internes applicables, à délivrer une prestation de qualité conformément au contrat établi et à nouer une relation de confiance, de transparence et de progrès* avec le donneur d'ordre. La Charte prévoit également l'acceptation de tout audit mené par le donneur d'ordre en vue de vérifier le respect des engagements convenus.

La PECAE prévoit :

- Le renforcement des capacités des sociétés sous-traitantes sur la base des besoins exprimés ou constatés ainsi qu'une présentation de la procédure d'évaluation.

Ainsi, chaque année, les filiales organisent un atelier de formation vis-à-vis de la procédure et du contenu de la Charte, faisant intervenir, le cas échéant, les parties prenantes externes pertinentes : Représentants du Ministère du travail, des caisses locales de prévoyance sociale. Les compétences clés détenues dans nos filiales sont également mises à disposition : équipes santé, sécurité et environnement ou services RH.

- Deux évaluations par campagne / année basées sur le respect des clauses contractuellement définies ainsi que sur les conditions d'exécutions des contrats :

  ➔ **Prérequis sociaux** : *absence de travail des enfants, de travail forcé, abusif ou de discrimination*
  ➔ **Respect de la loi** : *dossier administratif, salaires,*

avantages sociaux et heures de travail

➔ **Santé et sécurité au travail** : *soins d'urgence, équipements de protection individuelle, transport et accès à l'eau potable.*

Ces évaluations se font au travers de constats visuels sur le terrain, d'échanges confidentiels avec les travailleurs puis avec leurs encadreurs ainsi que sur la base d'une revue documentaire permettant de s'assurer de la présence ou non d'une infraction aux règles contractuellement définies.

A l'issue des audits menés par les filiales, les sociétés sous-traitantes reçoivent un courrier, présentant les résultats de l'audit, la teneur des non conformités ainsi qu'un délai pour la mise en conformité à documenter par la transmission des preuves attendues.

En 2019, le Groupe a sensibilisé 363 personnes à cette procédure socle de son plan de vigilance. 219 audits des sociétés sous-traitantes avec qui une relation commerciale avait été établie ont été menés, soit une progression de 56% vis-à-vis de l'exercice précédent. Près de 1 000 non conformités ont pu être identifiées.

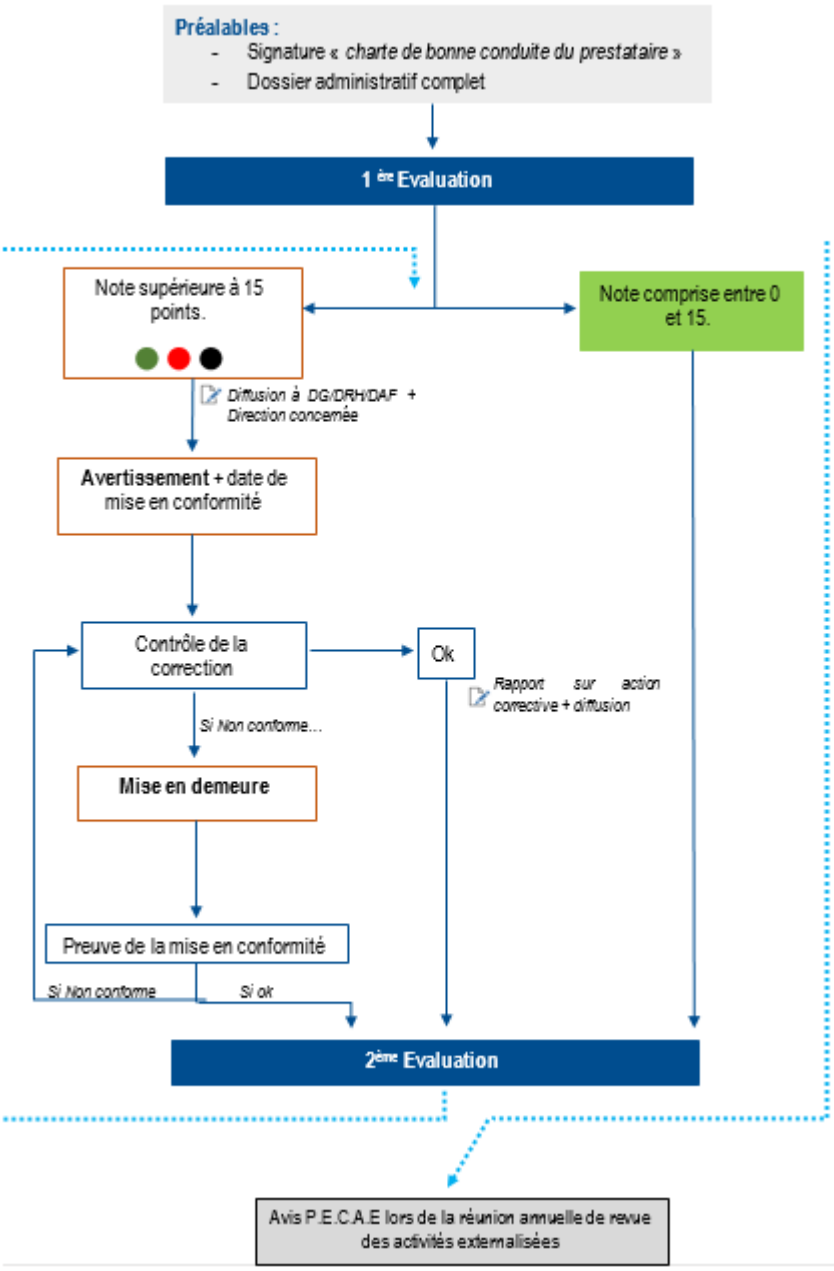

Logigramme PECAE

En 2020, le Groupe prévoit l'entrée en vigueur d'une seconde procédure à intégrer dans son plan de vigilance : la procédure de due diligence vis-à-vis de ses fournisseurs et sous-traitants directs, intégrant les thématiques d'éthique, de conformité, de vigilance et de responsabilité sociétale.

Alertes et signalements

Fin 2017, le Groupe SOMDIAA a formalisé **une procédure de recueil des alertes et des signalements (PRAS)**. Présentée lors du séminaire DG / RSE tenu au Maroc en septembre 2017, chaque filiale a été invitée à contextualiser la procédure et à l'adopter formellement.

La PRAS a pour objectif de définir les règles et modalités de traitement des alertes et ou des signalements remontés par toute partie intéressée vis-à-vis d'un risque potentiel ou d'un fait réalisé lié au respect des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et sécurité et de l'environnement. Ouverte aux salariés du Groupe, mais également aux travailleurs des sociétés sous-traitantes ou des communautés vivant en périphérie des implantations industrielles, cette procédure permet, dans le strict respect de la confidentialité, de lancer une investigation interne ou externe vis-à-vis des risques relatés qu'ils soient potentiels ou avérés.

Tout lanceur d'alerte ou émetteur de signalement peut actionner le dispositif de trois manières distinctes :

- Par courriel sur une adresse dédiée ou sur l'adresse connue du gestionnaire des alertes et signalements ;
- En recourant aux boîtes à signalements positionnées en accord avec les délégués du personnel dans plusieurs espaces de chaque site industriel ;
- En se présentant directement auprès du gestionnaire des alertes et signalements, cas usité le plus fréquemment lorsque la personne souhaitant faire un signalement ou lancer une alerte n'est pas ou peu alphabétisée, ou qu'elle n'a pas accès à un outil informatique connecté. Précisons que le Code de conduite mis en place dans le Groupe prévoit le rôle des référents éthiques comme contact ressources pour ce type de situation.

En 2019, le Groupe SOMDIAA a enregistré 22 signalements (nombre identique à l'année 2018) qui ont tous fait l'objet d'un traitement spécifique, maintenant informé l'émetteur de l'évolution du dossier et permettant la mise en place des mesures correctives ou préventives adéquates. Plus de la moitié des signalements ont traité de la thématique des droits humains, 4 de la thématique de la santé et sécurité et 1 signalement a été enregistré sur la thématique environnementale.

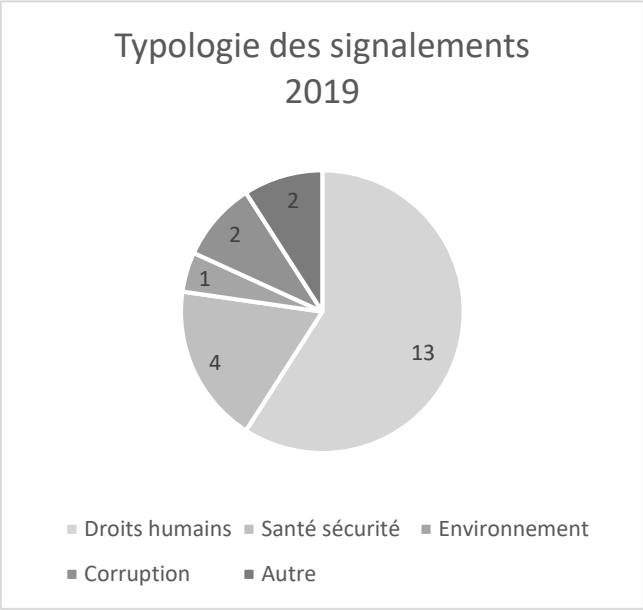

Pour 2020, sous réserves des déploiements techniques prévus, le Groupe prévoit de travailler sur l'intégration d'une plateforme externe qui permettra une gestion plus fluide des signalements tout en intégrant les exigences de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Atténuation des risques

L'ensemble des éléments constitutifs du plan de vigilance tels que la cartographie des risques et son actualisation, la mise en œuvre de procédures, notamment vis-à-vis des entreprises sous-traitantes avec qui une relation commerciale est établie, ainsi que le système de gestion des alertes et des signalements concourent à structurer une approche visant l'atténuation des risques identifiés.

La structuration de la démarche RSE du Groupe SOMDIAA, initiée depuis 2013, a favorisé la mise en place un certain nombre de procédures, de développer des outils permettant de mieux rendre compte de l'engagement du Groupe vis-à-vis des thématiques sociales, sociétales et environnementales. Ce système de management de la RSE est désormais complété par les mesures attendues au titre du plan de vigilance.

Le tableau ci-après reprend les risques identifiés dans la partie cartographie des risques et précise les politiques ou procédures déployées en vue d'en réduire les incidences, ainsi que les mesures d'atténuation mises en œuvre à l'échelle du Groupe[1].

	Thématiques	Analyse des risques	Politique / Procédure	Mesures d'atténuations
Conformité	Respect de la réglementation française	Respect des réglementations internationales applicables, notamment vis-à-vis du devoir de vigilance et de la lutte contre la corruption.	Politique de Développement Durable (2013), intégration dans Politique de Développement Durable 2020	Organisation d'ateliers / séminaires permettant le renforcement des capacités des équipes managériales sur les évolutions de la réglementation française.
Santé et Sécurité	Sécurité	Mise à disposition et renouvellement des équipements de protection individuelle et collectifs adéquats pour l'ensemble des travailleurs.	Politique de Développement Durable (2013), axe social, engagement #4 : « *Accentuer ses exigences en matière de santé et sécurité au travail pour l'ensemble de ses collaborateurs* ».	- Anticipation des commandes d'EPI vis-à-vis des services achats et logistique - Analyse des EPI par poste de travail - Induction santé et sécurité pour tout nouveau collaborateur - Contrôle du respect du port des EPI - Mesures disciplinaires en cas de non-respect des consignes
	Sécurité (Sous-traitants)	Vérification de la mise à disposition des équipements de protection individuelle adéquats pour l'ensemble des travailleurs		
	Sécurité	Respect des consignes de sécurité, notamment vis-à-vis du port des équipements de protection individuelle et collective.		

[1] Voir le Rapport Développement Durable – Groupe SOMDIAA – 2019

	Santé	Mise à disposition et renouvellement des trousses de premiers secours sur l'ensemble des chantiers en plantation.		- Mise en place d'une liste de contrôle des trousses de premiers soins et d'une procédure de réapprovisionnement
Environnement	Agriculture raisonnée	Risque lié à la durabilité des sols	Politique de Développement Durable (2013), axe environnement, engagement #1 « *Poursuivre la mise en place d'une agriculture raisonnée* »	- Réduction du travail du sol - Amendements contrôlés - Plantes de couverture - Coupe en vert de la canne à sucre
	Biodiversité	Risque lié à la sauvegarde de la faune et de la flore	Intégration dans Politique de Développement Durable 2020	- Protection des forêts de galerie - Reboisement - Zones de conservation de la biodiversité (Côte d'Ivoire)
	Utilisation durable de la ressource hydrique et traitement des eaux usées	Risque lié au raisonnement des consommations	Intégration dans Politique de Développement Durable 2020	- Actualisation des plans de réseaux et circuits d'eau - Mesure des débits - Maîtrise de l'irrigation en fonction des besoins de la plante - Valorisation des eaux de process
		Risque lié à la pollution de l'eau par les effluents		- Mise en œuvre des plans d'action visant à limiter l'impact et à valoriser les effluents
	Valorisation des coproduits et des déchets et écoconception	Risque lié au stockage, traitement, enlèvement et gestion des déchets	Intégration dans Politique de Développement Durable 2020	- Valorisation des coproduits (mélasse, bagasse et écumes) - Tri sélectif des déchets - Enlèvement et traitement des déchets par des prestataires agréés
	Consommation d'énergies et changements climatiques	Risque lié à l'efficacité de la production énergétique	Politique de Développement Durable (2013), axe environnement #2 « *Améliorer l'efficacité énergétique des unités industrielles* ».	- Limitation du recours aux énergies fossiles - Optimisation de la valorisation de la bagasse - Etudes sur la production d'énergie renouvelable - Investissements en vue d'améliorer l'efficacité énergétique via les coproduits de la canne à sucre

Droits Humains et libertés fondamentales	Organisation du dialogue social	Risque lié à la prise en compte des attentes des travailleurs	Politique de Développement Durable (2013), axe social, engagement #4 : « *Promouvoir un dialogue social de qualité au sein de ses filiales* ». Procédure de gestion des requêtes	- Organisation des réunions périodiques avec instances représentatives du personnel - Gestion active des requêtes émises par les travailleurs
	Dialogue social (Sous-traitants)	Risque lié à l'absence d'instance de représentation du personnel chez les entreprises sous-traitantes de rang 1	Procédure d'Evaluation et de Contrôle des Activités Externalisées (PECAE) Charte de bonne conduite du prestataire	- Interviews avec les travailleurs des entreprises sous-traitantes - Analyse du système documentaire des entreprises sous-traitantes - Avertissements / mises en demeure des entreprises sous-traitantes de se conformer à la réglementation - Revue des preuves pour clôture des non conformités.
	Durée du temps de travail (Sous-traitants)	Risque lié au non-respect de la réglementation applicable en termes de durée du temps de travail (heures supplémentaires et repos hebdomadaires) chez les entreprises sous-traitantes de rang 1		
	Conformité sociale (Sous-traitants)	Risque d'absence de régularisation des sociétés sous-traitantes vis-à-vis de l'enregistrement de tous leurs travailleurs auprès des organismes sociaux		
	Salaire et avantage sociaux (Sous-traitants)	Risque de prélèvements ou de déductions illégales sur les bulletins de paye des sociétés sous-traitantes		
	Patrimoine culturel	Risque de profanation des lieux à haute valeur culturelle ou patrimoniale par les travailleurs ou travailleurs des sociétés sous-traitantes	Politique de Développement Durable (2013), axe sociétal, engagement #5 : « *Renforcer le dialogue avec les parties prenantes externes* ». Lignes Directrices sur les droits fonciers des communautés (2019)	- Délimitation des espaces à forte valeur patrimoniale ou culturelle avec les communautés - Dialogue régulier avec les parties prenantes externes - Recours à la méthodologie du consentement libre, informé et préalable (CLIP) dans le cadre des extensions de superficie
	Harcèlement	Risque de harcèlement moral ou physique dans les rapports entre travailleurs ou travailleurs des sociétés sous-traitantes	Code de conduite Groupe Procédure de Recueil des Alertes et des Signalements (PRAS)	- Sensibilisation et décharge du Code de Conduite par tous les travailleurs, prestataires et sous-traitants -

Dispositif de suivi

Le suivi de la mise en œuvre du plan de vigilance se fait au Siège du Groupe SOMDIAA pour l'ensemble des filiales et au sein de chaque filiale pour les fournisseurs de rang 1. Chaque année, les filiales disposent d'une feuille de route Conformité / RSE qui précise les attentes en termes de livrables, permettant la documentation de la démarche. La feuille de route est scindée, vis-à-vis des équipes RSE et Conformité, en trois parties : Déclaration de performance extra financière, Plan anticorruption et Plan de Vigilance. Si en fonction de leurs contraintes et contextes respectifs les filiales n'avancent pas toujours au même rythme, la thématique du devoir de vigilance est aujourd'hui totalement intégrée au pilotage stratégique des dynamiques de responsabilité sociétale du Groupe SOMDIAA et devrait d'ailleurs prochainement faire l'objet d'une mise à jour pour de nouveaux enjeux sur une nouvelle période.

Direction Générale

Septembre 2013

SOMDIAA

POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DEMARCHE RSE

Le Groupe SOMDIAA, dont la mission est de produire des denrées alimentaires de première nécessité en Afrique et pour l'Afrique, poursuit son développement au bénéfice du plus grand nombre dans le respect des cultures des pays d'accueil, des femmes et des hommes qui constituent sa force de travail, des communautés qui évoluent en périphérie de ses implantations et, de manière générale, de son environnement.

Le Groupe SOMDIAA, qui contribue à l'autosuffisance alimentaire et au développement du tissu économique des pays dans lesquels il est implanté, porte depuis sa création et au sein des valeurs qui le définissent, un profond attachement à la qualité de ses produits, à la sécurité, à la santé de ses salariés et à la protection de son environnement.

Dans le cadre de la formalisation de sa **démarche RSE**, responsabilité sociétale des entreprises, le Groupe SOMDIAA engage aujourd'hui sa **Politique Développement Durable** (« PDD »). Cet engagement implique l'ensemble de ses filiales quel que soit le pays d'intervention.

A la fois dynamique, évolutive et pérenne, la Politique Développement Durable s'inscrit dans la continuité des actions déjà mises en place au sein du Groupe avec une priorité donnée à l'accompagnement des filiales sur des axes qui ont été identifiés comme majeurs :

- **Environnement**
  - Poursuivre la mise en place d'une agriculture raisonnée
  - Améliorer l'efficacité énergétique des unités industrielles
- **Social**
  - Accentuer ses exigences en matière de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble de ses collaborateurs
  - Promouvoir un dialogue social de qualité au sein de ses filiales
- **Sociétal**
  - Contribuer au développement local
  - Renforcer le dialogue avec les parties prenantes externes
  - Accompagner les partenaires, fournisseurs et sous-traitants dans une démarche de progrès

C'est pourquoi le Groupe SOMDIAA s'engage, de manière transversale, à développer les compétences de ses collaborateurs sur ces axes majeurs, indissociables de la croissance économique du Groupe.

Benoît Coquelet

SOMDIAA

39, rue Jean-Jacques Rousseau
75 001 Paris – France
Tél : + 33 1 40 39 55 00
Fax : + 33 1 40 39 55 01
www.somdiaa.com
www.fondations-somdiaa.com